

Subvention à l'Institut de Promotion Commerciale de l'Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Orfèvrerie

M. ANTONY, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : L'Institut de Promotion Commerciale de l'Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Orfèvrerie a été créé en 1969 par la profession et par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs. Longtemps implanté à la Bouloie, l'IPC s'est ensuite installé dans les locaux de l'INFOP. Il assurait la formation de «responsables de point de vente», «d'attachés commerciaux» et de «techniciens de la vente» ; s'y ajoutait l'organisation de stages spécifiques intra-entreprises.

La situation économique de l'institut devenait d'année en année plus difficile. On notait par ailleurs un désengagement progressif de l'Etat, de la Région et du Comité Professionnel de l'Horlogerie.

Par ailleurs, le recrutement des stagiaires était de plus en plus difficile, d'où des promotions très réduites.

Il a fallu se rendre à l'évidence, l'Institut de Promotion Commerciale HBJO, même avec l'intervention financière des collectivités territoriales, rencontrait des difficultés financières trop importantes.

C'est pourquoi, lors de l'assemblée extraordinaire du 8 février 1993, la dissolution et la radiation de l'Association IPC La Bouloie ont été votées à l'unanimité.

La Ville de Besançon, depuis 1988, allouait à l'association une subvention de fonctionnement de 50 000 F. En 1992, celle-ci s'est élevée à 60 000 F (dont 10 000 F à titre exceptionnel). L'IPC HBJO sollicite donc pour 1993 une subvention de 60 000 F justifiée par la nécessité de régulariser et de clore le dossier de l'association.

La Commission de Développement Économique s'est prononcée favorablement à l'unanimité sur cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

En cas d'accord, la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au BP 1993 - chapitre 961.0. 657 CS 30200.

M. ANTONY : Cette dernière subvention de 60 000 F est destinée à couvrir en particulier une partie des indemnités de licenciement du personnel.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire-Adjoint, vous avez l'occasion de conduire les débats. Est-ce que vous pourriez vous inspirer de la méthode de votre prédécesseur qui a tendance à raccourcir ces débats parce qu'à la vitesse où nous allons, demain matin aux aurores nous serons toujours là. Ceci dit, je m'en réjouirais car on pourra prendre pour une fois le petit déjeuner ensemble.

M. FOUSSERET : Monsieur TOURRAIN, c'est de toute façon un plaisir d'être avec vous et je crois qu'il faut que chacun s'exprime. Je précise que je n'assurerai la présidence que jusqu'à la fin du point n° 8 et ensuite je suspendrai la séance en attendant le retour de M. le Maire.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.